

## **Valproate : renforcement des conditions de prescription et de délivrance en France**

Abderrahim DERRAJI - 2018-06-13 16:08:40 - Vu sur [pharmacie.ma](http://pharmacie.ma)

Le valproate et ses dérivés sont désormais contre-indiqués en France chez les filles, les adolescentes, les femmes en âge de procréer et les femmes enceintes, exception faite des cas d'inefficacité ou d'intolérance aux alternatives médicamenteuses. Cette restriction de l'ANSM a pour but d'éviter la tératogénicité de cette molécule. En effet, les enfants exposés pendant la grossesse aux médicaments à base de valproate ou ses dérivés présentent un risque élevé de malformations congénitales ainsi qu'un risque accru de troubles graves du développement. La prescription initiale annuelle du valproate est désormais réservée en France aux neurologues, psychiatres et pédiatres et doit faire l'objet d'un accord de soins entre ce médecin spécialiste et la patiente et/ou son représentant légal. Le renouvellement de la prescription au cours de l'année reste possible par tout médecin.